

# ANNEXE

## Opinion et informations : quelles différences ?

Ce document vous permet d'imprimer facilement les différents éléments dont vous aurez besoin pour organiser l'activité, à savoir :

- Un tableau des indices permettant de distinguer un texte d'information d'un texte d'opinion
- Deux corpus de textes :
  - Textes 1 et 2 → une cantine végétarienne ?
  - Textes 3 et 4 → Réforme du RSA

## Tableau comparatif des textes d'information et d'opinion

	Comment reconnaître un texte d'information ?	Comment reconnaître un texte d'opinion ?
<b>Indices</b>	<b>Texte rédigé de façon impersonnelle</b> <i>Utilisation des pronoms il/on</i>	<b>Texte rédigé de façon personnelle</b> <i>Utilisation de pronoms personnels : je/nous</i> <i>et de pronoms possessifs : ma, mon, vos, votre</i>
<b>Exemple</b>	Il est exactement 12 heures. Il y a 300 espèces de coléoptères dans cette zone. <i>On a recensé la population l'an dernier.</i>	<i>Je</i> suis persuadé que le résultat sera favorable. <b>Nos</b> connaissances en la matière nous donnent à penser que...
<b>Quels indices avez-vous trouvé dans les textes ?</b>		
<b>Indices</b>	<b>Utilisation d'un ton neutre</b> <i>Sans terme appréciatifs =</i> <i>sans mots qui transmettent un jugement favorable ou défavorable</i>	<b>Utilisation de terme appréciatifs</b> <i>= avec des mots qui transmettent un jugement favorable ou défavorable</i>
<b>Quels indices avez-vous trouvé dans les textes ?</b>		

Indices	Utilisation d'une ponctuation neutre (.)	Utilisation d'une ponctuation expressive (?!)
Quels indices avez-vous trouvé dans les textes ?		
Indices	Vocabulaire neutre et ton sérieux	Vocabulaire expressif, utilisation de superlatifs, d'adjectifs qualificatifs, d'un ton humoristique ou ironique.
Quels indices avez-vous trouvé dans les textes ?		
Le texte ... est un texte d'opinion		Le texte... est un texte d'information

## Textes d'information ou d'opinion ?

### Consigne :

Vous devez distinguer, parmi les deux textes ci-dessous, lequel est un texte d'information et lequel est un texte d'opinion.  
Pour répondre, vous pouvez vous aider du *Tableau des indices* pour trouver les indices dans les deux textes.

### **Texte 1 : "Steak végétarien, boulettes de blé, émincé végétal..." : des menus sans viande, deux fois par semaine, dans les cantines scolaires de Lyon**

Les Français peuvent réduire leur consommation de viande d'ici 2035 "sans porter préjudice" à leurs "besoins nutritionnels", selon un rapport de l'Institut de développement durable et des relations internationales (Iddri), dévoilé lundi 3 février. Il ne suffit pas de le décréter, il faut agir sur l'offre alimentaire et cela passe, d'après cette recherche, par des actions de la grande distribution et de la restauration collective notamment. Certaines villes ont déjà réduit de manière marquée leur demande en produits carnés. C'est le cas de Lyon, troisième ville de France, 129 cantines scolaires.

Comme dans toutes les écoles du centre-ville de Lyon, la cantine de l'école Robert-Doisneau impose un repas 100% végétarien deux midis par semaine. Pour les deux jours restants, les familles ont le choix. La moitié reste d'ailleurs sur des menus avec viande.

Jusqu'à 27 000 repas sont servis chaque jour à Lyon. C'est Elios, prestataire privé, qui cuisine. Les cantines se contentent de réchauffer. C'est donc avec cette société et toute la chaîne alimentaire qu'il faut manœuvrer, explique l'élu écologiste, Stéphanie Léger : *"En inscrivant dans notre cahier des charges des demandes vers beaucoup plus de végétal et moins de viande, nous donnons le signe à l'agriculture française que nous la soutenons. Mais que nous souhaitons des réorientations dans ce que nous proposons aux enfants. Et notamment un très gros travail sur la question du végétal"*. Une commission menu est censée tenir compte des retours des enfants, même s'il n'est pas toujours évident de tenir compte à la fois de leurs exigences et de l'objectif de transition alimentaire.

Source : France Info, article du 3 février 2025

## **Texte 2 : «Infliger à nos enfants un menu végétarien à la cantine serait dangereux»**

Pourquoi avoir besoin de se poser ces questions, alors que la réponse pourrait sembler évidente ? En effet depuis quelques années, dans les médias, nous subissons la pression des partisans du végétarisme, voire du végétalisme... (...) Les affirmations pro-végétariennes émanent de différentes sensibilités, mais ne font jamais référence à la nutrition, discipline socle de notre mode d'alimentation, si ce n'est pour signaler que des compléments alimentaires sont indispensables pour équilibrer l'alimentation végétalienne, ce qui est pour le moins paradoxal.

Le débat a pris récemment une tournure inacceptable avec la proposition d'infliger à nos enfants une solution végétarienne dans les cantines scolaires. Il s'agit probablement d'occulter le débat sur les menus de substitution, qui ont surtout pour objet d'éviter la consommation de viande de porc. (...)

L'équilibre alimentaire nécessite d'utiliser toutes les classes d'aliments, sans exception ; chacune d'entre elles, outre qu'elle contribue à l'équilibre général, présente en effet des particularités que les autres ne possèdent pas. (...)

*Source : Le Figaro, Jean-Marie Bourre, article du 12 janvier 2016*

---

### **Texte 3 : Activité obligatoire, sanctions, absence de moyens... la réforme du RSA entre en vigueur et inquiète les syndicats et associations**

Jamais à court de jargon technocratique, l'exécutif appelle ça un « accompagnement rénové ». Concrètement, les 1,8 million d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) sont désormais, depuis le 1er janvier 2025, inscrits d'office à France Travail et tenus, pour une large partie d'entre eux, de s'acquitter d'au moins 15 heures d'activité hebdomadaire, via « un contrat d'engagement ».

La réforme, inscrite dans la loi plein emploi de décembre 2023, expérimentée depuis près de deux ans dans 18 territoires et étendue à 47 nouveaux bassins d'emploi en mars 2024, imposerait en outre, d'ici le mois de juin, selon des modalités qui restent à fixer par décret, la création d'une nouvelle sanction, dite « suspension-remobilisation ». En d'autres termes, les allocataires pourraient se voir couper les vivres, s'ils ne se plient pas à l'obligation de ces quinze heures d'activité.

Une disposition imposée au forceps lors des débats au Parlement, au mépris des alertes lancées par les élus de gauche, les associations, les syndicats, et la Défenseure des droits, qui dénoncent unanimement une « mesure infantilisante et stigmatisante », en rupture avec les principes fondamentaux au cœur du système français de protection sociale.

*Source : l'Humanité, Hayet Kechit, article du 2 janvier 2025*

#### **Texte 4 : La réforme du RSA, dont le versement est conditionné à quinze heures d'activité hebdomadaires, se généralise dans toute la France**

L'année 2025 s'annonce comme celle du grand chamboulement pour France Travail. Depuis le 1er janvier, l'ensemble des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) sont automatiquement inscrits auprès de l'opérateur public (ex-Pôle emploi). Ce sont donc au moins 1,8 million de personnes qui viennent grossir les rangs des demandeurs d'emploi enregistrés, parmi lesquelles, 200 000 jeunes suivis par les missions locales et les personnes en situations de handicap accompagnées par Cap Emploi.

Après une expérimentation menée depuis mars 2023 dans 18 territoires, étendue à 47 nouveaux bassins d'emploi en mars 2024, la réforme inscrite dans la loi pour le plein-emploi de décembre 2023 se généralise à l'ensemble du pays, avec des adaptations pour les outre-mer. Le bouleversement pour le service public de l'emploi n'atteindra pas les sommets de la fusion de l'ANPE et de l'Assedic en 2008, mais son ampleur est grande. Avec 1,8 million de nouvelles personnes enregistrées, les statistiques des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail vont logiquement exploser.

*Source : Le Monde, Thibaud Métais, article du 2 janvier 2025*